

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 13 avril 2023

**DATE DE LA CONVOCATION**

06 avril 2023

*Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 9

Total votants : 34

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Séance du 13 avril 2023*

L'an deux mil vingt trois

Et le 13 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :-**

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson),  
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),  
Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr),  
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),  
Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray) a donné pouvoir à André JOLY (Chambord),  
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray),  
Elisabeth GUIBERTEAU a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),  
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan),  
José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord),

**Membres Titulaires absents ou excusés :**

Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-**

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération 041-019-2023**

**Objet : Vote des taux de fiscalité directe pour l'année 2023**

Monsieur le Président présente les différents éléments relatifs à la taxe foncière sur le foncier bâti, le foncier non bâti ainsi que la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) (annexe 2). Il propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur les taux à adopter pour l'année 2023.

Conformément au débat d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil communautaire du 13 mars 2023, Monsieur le Président propose :

- Pour la taxe sur le foncier bâti, de maintenir les taux 2022 pour l'année 2023, soit 1% ;
- Pour la taxe sur le foncier non bâti, de maintenir les taux 2022 pour l'année 2023, soit 2.38% ;
- Pour la taxe d'habitation, de reprendre le taux en cours avant réforme, soit 9.44% ;
- Pour la Cotisation Foncière des Entreprises, de maintenir les taux 2022 pour l'année 2023, soit 23.00% et de mettre en réserve la fraction de taux non utilisé pour 0.07.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE, pour l'année 2023 :**
  - de maintenir le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti à 1 %,
  - de maintenir le taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti à 2.38 %,
  - de reprendre le taux en cours avant réforme pour la taxe d'habitation, soit 9.44% ;
  - de fixer le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 23.00 % et de mettre en réserve la fraction de taux non utilisé pour 0.07 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Daniele DEBOUT

Le Président



Gilles CLEMENT